



Claude Merly
Le Maire
Claude MERLY
59870

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Mars 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 22 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> <u>21.03.2023</u> <u>Date d'affichage</u> <u>21.03.2023</u></p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Sylvie ROUSSELLE, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Mme Mélanie DELANNOIS, Mrs Donato MIRAGLIA, Bernard DELEMER, Philippe, DESCHODT, Quentin BERNARD ONT DONNÉ PROCURATION : Mme DELANNOIS à Mme DEHAENE, M. MIRAGLIA à M. BEAREZ, M. DELEMER à M. ROUSSEAU, M. DESCHODT à M. GOUPY, M. BERNARD à Mme NOTO-GOS SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°13/2023/CM/CM

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2023

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

La commission des finances s'est réunie à deux reprises, le 30 novembre 2022 et le 21 mars 2023.



Objectifs du DOB :

- ☑ Echanger sur les orientations budgétaires de la collectivité.
- ☑ Informer sur la situation financière de celle-ci.

.....

Dispositions légales : contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, des départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).
Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Contenu du DOB :

L'article 107 de la Loi Notre complète les règles relatives au DOB; il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

- **Les orientations budgétaires :** évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- **Les engagements pluriannuels envisagés :** programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer.
- **La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget,** en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :
Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Délibération :

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

.....

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte rendu de séance.
Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, etc... (Décret n°2016-481 du 24/06/2016).
Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérant à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n°2016-834 du 23/06/2016).



Dans un contexte dans lequel les effets de la crise sanitaire sont encore perceptibles, une inflation importante a été au cœur de l'actualité tout au long de l'année 2022. Après plusieurs années où elle était relativement faible, l'inflation est à nouveau devenue un sujet de premier plan, impliquant d'importants changements de politique monétaire et mettant fin à près de sept années de taux négatifs. Au cours de l'année 2022, la croissance des prix s'est établie à 10,1 % en zone euro et à 6,2 % en France au mois de novembre. Les prix de l'énergie notamment se sont envolés.

Les conséquences sont concrètes sur les finances de la commune et la situation nécessite de trouver de nouveaux équilibres, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. L'objectif est de garder le cap sur les projets politiques que sont la ville nature et nourricière, la ville solidaire avec un haut niveau de service public et forte d'un tissu associatif dense et diversifié.

1. Le contexte économique et politique

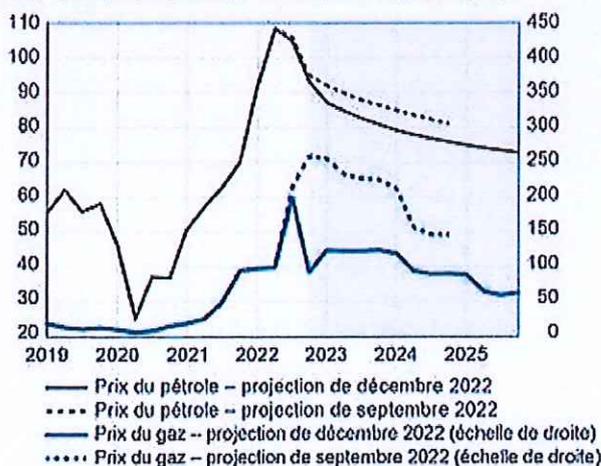
Les prix de l'énergie en 2022

Les prix de l'énergie ont fortement augmenté en 2022, une augmentation dont le point de départ date du milieu de l'année 2021 et donc prise en compte dans la préparation budgétaire 2022. Les raisons de cette hausse, selon le site statistiques.developpement-durable.gouv.fr, sont liées à des tensions sur les prix du gaz qui ont débuté dès l'année 2021, avec la reprise économique progressive suite à la crise sanitaire. La guerre en Ukraine a accentué les tensions d'approvisionnement déjà présentes. Pour donner un ordre de grandeur, les prix du gaz sur le marché de gros français ont été multipliés par 7 entre mars 2021 et mars 2022. Toujours selon les informations issues du même site, les prix de marchés spot de l'électricité ont été quasiment multipliés par six entre le mois de mars 2021 et le mois de mars 2022.

Marquée par une certaine volatilité, la prévision de l'évolution des prix de l'énergie est complexe. Selon les prévisions économiques de la Banque de France du mois de décembre 2022, voici une hypothèse d'évolution de prix du gaz et du pétrole :

Graphique 1 : Trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz : comparaison des prévisions de septembre et de décembre 2022

(en euros par baril pour le pétrole, en euros par MWh pour le gaz)



Source : Eurosystem jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Eurosystem sur fond bleu

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le 31/4/2023

ID : 059-215903758-20230329-2023_CM_744-DE



En conséquence, l'année 2023 devrait être marquée par des tarifs consolidés sur un panier haut.

L'inflation

Après une décennie d'inflation relativement faible, les taux d'inflation sont repartis à la hausse depuis 2019, 2020. En 2021, l'indice des prix à la consommation harmonisé était de 3,4 %. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est de 7,1 % au mois de novembre 2022. L'IPCH est utilisé pour les comparaisons entre pays membres de l'Union européenne. La principale différence avec l'indice des prix à la consommation (IPC) porte sur les dépenses de santé. L'IPCH est utilisé aussi pour le calcul de la revalorisation des valeurs locatives, hors locaux professionnels et commerciaux, de la fiscalité locale.

L'inflation sur le « panier des maires » pèse plus lourdement encore, l'indice des prix des dépenses communales connaît une hausse de 7,2 % en 2022. La première raison de cette inflation vient du prix de l'énergie, suivie par le coût de la masse salariale. Les prix dans la construction expliquent aussi cette augmentation, ainsi que les prix de l'alimentation.

Les hypothèses de la Banque de France dans ses prévisions économiques du mois de décembre 2022 sont, en croissance annuelle, pour l'IPCH, de 6 % en moyenne sur l'année 2022, 6 % également en 2023, avec un pic au premier semestre et une décline sur le reste de l'année. Par la suite, un rapprochement vers la cible de la Banque centrale européenne est attendu, soit 2,5 % en 2024 et 2,1 % en 2025. L'année 2023 doit donc être appréhendée avec une forte inflation. Les taux d'intérêt

Afin de lutter contre l'inflation, la Banque centrale européenne a relevé ses taux de 2 points de pourcentage au mois de juillet 2022, une première depuis plus de 11 ans. De nouvelles augmentations de taux ont été décidées ensuite en septembre (+ 0,75 point), en octobre (+ 0,75 point), puis en décembre 2022 (+ 0,5 point). La BCE a laissé entendre que d'autres hausses de taux ne sont pas exclues.

Ces décisions se sont répercutées sur les taux proposés aux particuliers mais aussi aux collectivités territoriales par les banques.

Un ralentissement de l'activité économique en 2023

Le PIB ralentit au troisième trimestre 2022 à 0,2 %, après 0,5 % le trimestre précédent. Selon la Banque de France, la croissance devrait être de 0,1 % au quatrième trimestre. La croissance annuelle du PIB serait ainsi de 2,6 % en moyenne en 2022.

La projection de croissance annuelle en 2023 par la Banque de France est située dans une fourchette allant de -0,3 % à 0,8 %, ce qui signifie qu'une récession n'est pas exclue.

La Loi de finances pour 2023

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % et sur une inflation de 4,2 % en 2023.

Le déficit public se stabiliserait à 5 % du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,6 % du PIB en 2022 à 111,2 % en 2023, notamment grâce aux fortes augmentations de recettes liées à la TVA.

Un « amortisseur électricité » est mis en place pour les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 €/MWh, jusqu'à un plafond de 500 €/MWh. L'État compensera les fournisseurs directement, il ne sera pas nécessaire de solliciter cette aide. Selon le décret d'application n° 2022-1174 du 31 décembre 2022, une attestation sur l'honneur doit être communiquée au fournisseur d'électricité, lequel remettra à son tour à la Commission de régulation de l'énergie les données d'identification nécessaires pour permettre la mise en œuvre de « l'amortisseur ».



Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales :

Les prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales sont évalués à 45,6 Md€ en 2023.

430 millions d'euros sont destinés au versement de la dotation exceptionnelle de soutien face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique instituée par la loi de finances rectificative pour 2022. Ces 430 millions sont destinés à compenser les hausses constatées en 2022.

Pour l'année 2023, le « filet de sécurité » est prolongé avec de nouvelles modalités de calcul afin de le rendre plus accessible. Le critère de perte de l'épargne brute passe de 25 % à 15 %. Le critère d'un potentiel financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités quant à lui reste valable. Le montant du prélèvement prévu en loi de finances à cet effet est de 1,5 Md€.

La dotation globale de fonctionnement augmente de 320 millions d'euros. Selon le gouvernement, la majorité des collectivités devraient voir leurs dotations se maintenir en 2023. La variation par commune dépendra de l'évolution de sa population. De fait, cela ne pourra compenser les effets de l'inflation.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires, appelé aussi « fonds vert », doté de 2 milliards d'euros, doit soutenir les écologiques des collectivités locales. Ce fonds soutiendra notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Au titre du soutien à l'investissement local, la loi de finances 2023 prévoit que les préfets doivent tenir compte du caractère écologique des projets pour déterminer le taux de subventionnement à accorder aux projets éligibles à la dotation de local

2. La situation de Marchiennes : Rétrospective

Le bilan financier 2022

➤ La situation des finances au terme de l'exercice 2022

Les résultats provisoires (en attente du CFU) de l'année 2022 se décomposent comme suit :

- Section de fonctionnement

- Dépenses : 3 846 971.88€ (2021 : 3 639 569.74€)
- Recettes : 4 857 518.39€ (2021 : 4 680 156.72€)

Excédent 2022 : + 1 010 546.51€ (2021 : + 1 040 586.98 €)

- Section d'investissement

- Dépenses : 1 296 422.04€ (2021 : 2 460 512.33 €)
- Recettes : 1 855 109.19 € (2021 : 268 860.61 €)

Excédent 2022 : + 558 687.17€ (2021 : + 808 348.28€)



Section de Fonctionnement - Rétrospectives financières des années 2018 à 2022

A - Dépenses de fonctionnement

2022 même les activités scolaires, péri, sportives et associatives ont repris le cours normal. Les dépenses continuent d'être maîtrisées, malgré la flambée des prix mais aussi l'augmentation exponentielle des tarifs du gaz, de l'électricité et du carburant. Il est rappelé que les dépenses réelles sont les dépenses de fonctionnement auxquelles ont été déduites diverses dépenses dites « d'ordre » (c'est-à-dire les écritures comptables ne donnant pas lieu à décaissement et passées de section à section), telles que les dotations aux amortissements ou aux provisions.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL DEPENSES REELLES	3 795 339 €	3 890 699 €	3 461 608 €	3 519 497,44 €	3 748 967,55 €
Evolution en %	0,96%	2,51%	-11,03%	1,67%	6,52%
Charges à caractère générale (011)	1 172 173 €	1 231 374 €	794 747 €	906 473,76 €	1 046 304,00 €
Evolution en %	11,77%	5,05%	-35,46%	14,06%	15,43%
Charges de personnel (012)	2 073 667 €	2 102 297 €	2 088 557 €	2 063 183,06 €	2 091 826,29 €
Evolution en %	-2,62%	1,38%	-0,65%	0,01 €	0,01 €
Atténuations de produits (014)			25 000,00 €	- €	8 132,00 €
Autres charges de gestion courantes (65 - hors 657)	288 888 €	296 935 €	317 413 €	378 650,00 €	374 305,17 €
Evolution en %	-9,24%	2,79%	6,90%	19,29%	-1,15%
Subventions versées C.C.A.S.	25 000 €	32 000 €	35 500 €	32 000,00 €	32 000,00 €
Evolution en %	0,00%	28,00%	10,94%	-9,86%	0,00%
Subventions versées Associations	183 630 €	184 119 €	161 047 €	113 628,00 €	170 237,00 €
Evolution en %	2,93%	0,27%	-12,53%	-29,44%	49,82%
Charges financières (66)	49 311 €	42 995 €	40 891 €	34 439,24 €	24 691,09 €
Evolution en %	-16,87%	-12,81%	-4,89%	-15,78%	-28,31%
Charges exceptionnelles (67)	2 670 €	991 €	2 743 €	5 978,09 €	572,00 €
Evolution en %	1922,73%	-62,88%	176,76%	117,96%	-90,43%
TOTAL DEPENSES ORDRE	561 377 €	601 238 €	821 078 €	803 854,00 €	551 720,00 €
Evolution en %	-36,36%	7,10%	36,56%	-2,10%	-31,37%
Opération d'ordre (042)	143 115 €	112 838 €	48 574 €	99 761,78 €	98 004,33 €
Evolution en %	-74,35%	-21,16%	-56,95%	105,38%	-1,76%
Virement section d'investissement (023)	418 262 €	488 400 €	743 100 €	703 185,00 €	551 720,00 €
Evolution en %	28,99%	16,77%	52,15%	-5,37%	-21,54%

Les principales charges sont les suivantes :

- Personnel (salaires, cotisation, assurances...) - Services des écoles et des accueils péri et extra scolaires (ALSH, accueil du mercredi, garderie, PRJ) – Energies eau/gaz/électricité – Alimentation - Entretien des Bâtiments, des espaces verts, de la voirie - L'éclairage public - Le fleurissement - Flote automobile - Les cotisations aux organismes de regroupement comme le Parc Naturel - SICAEI - SDIS-SMTD – SIDEN-SIAN pour l'assainissement, pour la défense de l'incendie et la participation GEPU.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
 Reçu en préfecture le 05/04/2023
 Affiché le 05/04/2023
 ID : 059-215903758-20230329-2023_CM_744-DE



Evolution de la dette

Le taux d'endettement de la commune reste très largement dans la norme voir en dessous

Capital restant dû au 31 Décembre 2022								
Date	Organisme	Taux	Objet	Montant	Date fin	2021(au 31/12/20)	2022(31/12/21)	2023(31/12/22)
30/04/2009	DEXIA crédit local de France	4,34 % (fixe)	Dojo et salle de pétanque	1 500 000 €	01/03/2023	363 333,25 €	247 329,58 €	126 291,35
08/07/2016	LA BANQUE POSTALE	1,76 % (fixe)	Investissements divers	1 475 000 €	01/08/2031	1 095 736,18 €	1 002 308,04 €	907 224,69
01/09/2021	CREDIT AGRICOLE	0,35 % (fixe)	Acquisition immeuble rue Jean-Jaurès et trax de voirie	500 000 €	05/10/2028		500 000,00 €	429 318,91 €

Récapitulatif de la dette AU 31-12-2022

Emprunt	Organisme	Date acquisition	Objet	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2022	IRD au 31/12/2022	capital remboursé sur période
MON26517	DEXIA crédit local	30/04/2009	Financement DOJO et BOULODROME	1 500 000,00 €	01/03/2023	126 291,35 €	5 481,04 €	121 038,23 €
MON51068	LA BANQUE POSTALE	08/07/2016	Programme investissement	1 475 000,00 €	01/08/2031	907 224,69 €	73 639,09 €	95 083,35 €
10001979727	CREDIT AGRICOLE	01/09/2021	Acquisition immeubles rue Jean Jaurès - trax voirie	500 000,00 €	05/10/2028	429 318,91 €	4 844,55 €	70 681,09 €
TOTAL :						1 462 834,95 €	83 964,68 €	286 802,67 €

Situation pluriannuelle des emprunts – Capital restant dû de 2020 à 2026

EMPRUNT	date acquisition	CAPITAL INITIAL	Taux	CRD au 31/12/2020	CRD au 31/12/2021	CRD au 31/12/2022	CRD au 31/12/2023	CRD au 31/12/2024	CRD au 31/12/2025	CRD au 31/12/2026
MON26517	30/04/09	1 500 000,00 €	4,34%	363 333,25	247 329,58 €	126 291,35 €	- €	- €		
MON51068	08/07/16	1 475 000,00 €	1,76%	1 095 736,15	1 002 308,04 €	907 224,69 €	810 456,79 €	711 974,50 €	611 747,46 €	509 744,74 €
10001979727	01/09/21	500 000,00 €	0,35% fixe		500 000,00 €	482 352,90 €	464 690,30 €	447 012,37 €	429 318,91 €	144 108,74 €
TOTAL :		5 862 153,85 €		1 459 069,40€	1 749 637,62€	1 515 868,94€	1 275 147,09 €	1 158 986,87	1 041 066,37	653 853,48€

Masse salariale

- L'évolution des effectifs de la commune au 31 décembre.

	2018	2019	2020	2021	2022
EFFECTIF TOTAL	70	71	74	68	63
- dont catégorie A	2	2	2	2	2
- dont catégorie B	4	3	6	6	7
- dont catégorie C	49	46	45	42	41
Titulaires	53	51	52	50	49
Stagiaires	2	0	1	0	1
Contractuels droit public	5	7	9	6	7
Contractuels droit privé	10	13	12	12	6
Dont Contrats ATA *	4	6	7	6	6
Dont Contrats RAI *	1	1	2	0	1
Saisonnier	0	0	0	0	0

*Contrats A.T.A. – Contrats en accroissement temporaire d'activité
 Contrats R.A.I. – Contrats en remplacement agent indisponible

- Evolutions des Rémunérations et cotisations

	2018	2019	2020	2021	2022
Rémunération principale*	1 372 069,17 €	1 391 845,84 €	1 375 307,41 €	1 357 771,42 €	1 377 708,68 €
NBI*	9 278,28 €	8 411,37 €	7 581,95 €	7 872,48 €	10 650,33 €
Régimes indemnitaires	66 022,38 €	66 799,91 €	68 558,02 €	66 586,09 €	68 583,67 €
TOTAL	1 447 369,83 €	1 467 057,12 €	1 451 447,38 €	1 432 229,99 €	1 456 942,68 €
Évolution en %	-2,93%	1,36%	-1,06%	-1,33%	+1.73

Rémunération Principale = Salaires et traitements bruts hors indemnités et primes

NBI – nouvelle bonification indiciaire

LES RETRAITES

	2018	2019	2020	2021	2022
Régime spécial (CNRACL)	451 575,00 €	447 537,00 €	441 141,00 €	443 624,00 €	462 578,00 €
Cotisation agent	115 693,52 €	116 847,29 €	117 285,39 €	117 716,07 €	122 984,81 €
Contribution employeur	335 881,48 €	330 689,71 €	323 855,61 €	325 907,93 €	339 593,19 €
<i>Régime général vieillesse déplafonné</i>					
Cotisation agent	302,72 €	829,80 €	881,14 €	788,90 €	726,19 €
Contribution employeur	1 434,83 €	1 563,26 €	1 800,17 €	1 874,17 €	1 731,23 €
Vieillesse plafonnée					
Cotisation agent	5 209,59 €	14 247,09 €	15 199,73 €	13 567,82 €	12 529,19 €
Contribution employeur	6 455,25 €	6 957,00 €	8 100,78 €	8 703,38 €	7 790,97 €

IRCANTEC

	2018	2019	2020	2021	2022
Tranche A agent	8 540,00 €	9 563,37 €	9 982,40 €	9 343,82 €	8 295,32 €
Tranche A employeur	12 810,00 €	14 345,63 €	14 973,60 €	14 016,18 €	12 384,39 €
Tranche B agent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tranche B employeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

B - Recettes de Fonctionnement –

Le total des recettes enregistrées pour la section de fonctionnement montre une **augmentation de 3,79%**

Le **chapitre 013** enregistre une baisse de plus de 28 % essentiellement dû aux modifications de prise en charge de l'état des périodes d'isolement covid, mais aussi à la suppression des contrats aidés.

Le **chapitre 70** continue d'enregistrer une hausse de 9% pour cette année 2022 essentiellement dû à l'augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs, cantine et garderies

Evolution des recettes par chapitres

	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL DES RECETTES REELLES	4 447 854 €	4 607 756 €	4 634 321 €	4 674 074 €	4 851 054 €
Evolution en %	-1,85%	3,60%	0,58%	0,86%	3,79%
Atténuation des charges (013)	89 105 €	67 451 €	79 003 €	72 417 €	51 682 €
Evolution en %	-48,97%	-24,30%	17,13%	-8,34%	-28,63%
Produits des services (70)	211 030 €	231 478 €	178 392 €	227 344 €	247 801 €
Evolution en %	-0,21%	9,69%	-22,93%	27,44%	9,00%
Impôts et taxes (73)	2 269 365 €	2 331 610 €	2 338 130 €	2 465 276 €	2 438 722 €
Evolution en %	-0,21%	2,74%	0,28%	5,44%	-1,08%
Dotations et participations (74)	1 800 965 €	1 801 293 €	1 899 140 €	1 806 583 €	1 997 598 €
Evolution en %	0,57%	0,02%	5,43%	-4,87%	10,57%
Produits de gestion courante (75)	69 674 €	67 004 €	64 646 €	61 358 €	111 751 €
Evolution en %	4,56%	-3,83%	-3,52%	-5,09%	82,13%
Produits financiers (76)		332 €			
Evolution en %					
Produits exceptionnels (77)	7 715 €	108 585 €	22 753 €	37 715 €	2 500 €
Evolution en %	-45,37%	1307,45%	-79,05%	65,76%	-93,37%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	138 261 €	100 000 €	152 258 €	106 082 €	
Evolution en %	-0,47%	-27,67%	52,26%	-30,33%	-100,00%
Excédent de fonct Reporté 002	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Evolution en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Opération d'ordre (042)	38 261 €	0 €	52 258 €	6 082 €	6 408 €
Evolution en %	-1,68%	-100,00%	100,00%	-88,36%	5,35%

Evolution des articles principaux

	2018	2019	2020	2021	2022
013 - Remboursements sur salaires					
Remboursements salaires	89 105 €	67 451 €	79 003 €	72 417 €	51 682 €
Evolution en %	-48,97%	-24,30%	17,13%	-8,34%	-28,63%
70 Produits des services communaux					
Concessions cimetière	10 345 €	3 650 €	13 713 €	6 417 €	5 970 €
Evolution en %	219,78%	-64,72%	275,69%	-53,21%	-6,96%
Redevance à caractère de loisirs	73 329 €	81 425 €	49 361 €	68 403 €	85 155 €
Evolution en %	5,00%	11,04%	-39,38%	38,58%	24,49%
Cantines scolaires	89 442 €	82 866 €	67 189 €	99 774 €	103 964 €
Evolution en %	-3,83%	-7,35%	-18,92%	48,50%	4,20%

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le

5/14/2023

ID : 059-215903758-20230329-2023 CM 744-DE

Locations diverses (autre qu'immeuble)			- €		
73 - Les recettes fiscales					
Taxe d'habitation -	1 149 842 €	1 166 220 €	1 156 815 €	59 801 €	31 223 €
Evolution en %	3,66%	1,42%	-0,81%	-94,83%	-47,78%
Compensation exonération TH - 74834	94 984 €	94 728 €	98 732 €	6 453 €	19 316 €
Evolution en %	2,24%	-0,27%	4,23%	-93,46%	199,33%
Taxe d'habitation logements vacants	23 929 €	49 671 €	45 992 €	27 983 €	26024€
Evolution en %	-18,80%	107,58%	-7,41%	-39,16%	-7,00%
Foncier bâti	745 790 €	765 820 €	781 335 €	2 067 273 €	2 148 912€
Evolution en %	1,88%	2,69%	2,03%	164,58%	+3,95%
Compensation exonération TF	10 736 €	10 757 €	10 584 €	11 487 €	11 558 €
Evolution en %	-12,74%	0,20%	-1,61%	8,53%	0,62%
Foncier non bâti	67 007 €	68 363 €	69 421 €	69 509 €	71 888€
Evolution en %	1,22%	2,02%	1,55%	0,13%	+3,42%
Attribution de compensation CCCO -73211	104 307 €	104 307 €	29 307 €	29 307 €	29 307 €
Evolution en %	0,00%	0,00%	-71,90%	0,00%	0,00%
Droits de place - 73154	4 099 €	4 196 €	738 €	4 310 €	4 153 €
Evolution en %	-8,46%	2,37%	-82,41%	483,94%	-3,63%
Taxe sur l'électricité -73141	65 999 €	106 698 €	81 075 €	89 072 €	92 149 €
Evolution en %	-28,06%	61,67%	-24,01%	9,86%	3,45%
Taxe sur les pylônes électriques				31 176,00€	31 986,00€
Evolution en %				100,00%	100,00%
Fonds péréquation ressources communales - 732221	107 983 €	104 677 €	113 171 €	113 177 €	0 €
Evolution en %	-1,22%	-3,06%	8,11%	0,01%	-100,00%
74- les dotation et compensations					
Dotation forfaitaire	807 262 €	804 961 €	803 899 €	804 696 €	804 519 €
Evolution en %	-2,92%	-0,29%	-0,13%	0,10%	-0,02%
Dotation de solidarité rurale	446 443 €	457 990 €	491 148 €	518 960 €	548 858 €
Evolution en %	4,33%	2,59%	7,24%	5,66%	5,76%
Dotation de péréquation	202 414 €	199 217 €	208 587 €	208 733 €	320 212 €
Evolution en %	2,10%	-1,58%	4,70%	0,07%	53,41%
FCTVA sur le fonctionnement	11 670 €	10 058 €	23 804 €	25 534 €	2 238 €
Evolution en %		-13,81%	136,65%	7,27%	-91,23%
Compensation taxe additionnelle	100 071 €	95 403 €	104 735 €	102 360 €	138 817 €
Evolution en %	19,97%	-4,66%	9,78%	-2,27%	35,62%
Fonds départemental TP	35 400 €	27 813 €	28 458 €	30 674 €	19 316 €
Evolution en %	-15,40%	-21,43%	2,32%	7,79%	-37,03%
Participation collège - salle de sports	12 180 €	11 405 €	12 442 €	8 900 €	12 844 €
Evolution en %	0,00%	-6,36%	9,09%	-28,47%	44,31%
CAF - 74788	55 944 €	73 980 €	90 049 €	90 593 €	90 064 €
Evolution en %	-30,25%	32,24%	21,72%	0,60%	-0,58%
Remboursement sinistre	19 179 €	104 572 €	15 610 €	10 380 €	20 908 €
Evolution en %	359,38%	445,24%	-85,07%	-33,50%	101,42%
75- Revenus des immeubles					
Revenus des immeubles	69 551 €	67 005 €	64 570 €	61 662 €	71 374 €
Evolution en %	3,92%	-3,66%	-3,63%	-4,50%	15,75%



Les principales recettes de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- Les recettes fiscales des 02 taxes : foncier bâti et foncier non bâti
- Les autres taxes et impôts : l'attribution de compensation versée par la CCCO, les droits de places, la taxe sur l'électricité, le FNGIR (fond national garantie individuelle des ressources), le fond de péréquation sur les ressources communales.
- Les dotations et compensations de l'Etat : la dotation forfaitaire, la dotation solidarité rurale, la dotation de péréquation, le reversement de la Taxe d'habitation
- Les compensations : la taxe additionnelle, fond départemental de la TP, compensations exonération taxes foncières et habitation, dotation unique de compensation.
- Les subventions et participations : Le Collège Marguerite Yourcenar via le Département pour les salles de sport, la CAF pour les accueils de loisirs enfance jeunesse, les remboursements des sinistres
- Les produits des services communaux : le cimetière, les redevances à caractère de loisirs, produits de la cantine, les produits des biens loués.
- Les autres recettes de fonctionnement : les remboursements des indemnités journalières, remboursement des salaires pour le personnel en contrat d'insertion, les avoirs sur factures, le produit des cessions des immobilisations, les indemnisations des assurances sur les sinistres

A noter une erreur d'imputation a été faite concernant Fonds péréquation ressources communales, la recette a été imputé sur le chapitre 74 au lieu du 73

Evolution de la Fiscalité – Taux et Bases

Taux

	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Taxe Habitation	37.62	37.62	37.62			
Foncier Bâti	31.03	31.03	31.03	50.32	50.32	50.32
Foncier Non Bâti	88.21	88.21	88.21	88.21	88.21	88.21

Bases

	2018	2019	2020	2021	2022
TH	3 056 466.00€	3 047 250,00 €	3 075 000,00 €	80 893,00 €	83 008,00 €
Evolution en %	0.98%	-0,30%	0,91%	-97,37%	+2.61%
FB	2 403 450.00€	2 476 208,00 €	2 528 225,00 €	2 561 999,00 €	2 662 424,00 €
Evolution en %	3.92%	3,03%	2,10%	1,34%	3.92%
FNB	75 963.00€	77 995,00 €	78 664,00 €	78 683,00 €	81 496,00 €
Evolution en %	0.02%	2,67%	0,86%	0,02%	3.58%
Base TH Logement vacant	63 607.00	49 671,00 €	45 992,00 €	81 358,00 €	69 176.00 €
Evolution en %	76.90%	-21,91%	-7,41%	76,90%	14.97%

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le 5/4/2023,

ID : 059-215903758-20230329-2023_CM1744-DE



C – L'Épargne

FORMATION EPARGNE	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022 Estimé
Recettes courantes de fonctionnement (chap70 à 75 +013)	4 498 838,67	4 559 310,42	4 636 359,58	4 847 557.29
Dépenses de gestion chap. 011+012+65+014	3 846 713,37	3 422 264,81	3 497 890,63	3 722 954.46
EXCEDENT BRUT COURANT	652 125,30	1 137 045,61	1 138 468,95 €	1 124 602.83 €
Produits exceptionnels (chap. 77 sans les cessions)	108 585,65	22 152,66	35 814,68 €	2 556.31 €
Charges exceptionnelles	991,37	2 742,69	5 978,09 €	572.00 €
EPARGNE DE GESTION	759 719,58	1 156 455,58	1 168 305,54 €	1 126 587.14 €
Produits financiers	332,36	-		370.00€
Charges financières (hors INCE)	47 113,35	40 890,81	34 439,24 €	17 103.41 €
EPARGNE BRUT*	712 938,59	1 115 564,77	1 133 866,30 €	1 133 866,30 €
Remboursement en capital de la dette	196 757,70	202 980,00	209 432,10 €	209 432,10 €
EPARGNE NETTE* (EPARGNE DISPONIBLE)	516 180,89	912 584,77	924 434,20 €	924 434,20 €

Taux épargne brut (épargne brute / recettes fct)	15,84%	24,47%	24,46%	22.90%
Taux épargne nette (épargne nette / recettes fct)	11,47%	20,02%	19,94%	16.97%

* **Épargne brute** : différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

* **Épargne nette** : Épargne brute - le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement.



Section d'Investissement - Rétrospectives financières des années 2018 à 2022

A - Dépenses d'Investissement 2022

Elles correspondent essentiellement aux restes à réaliser 2021, la fin des travaux de la Résidence de la Dordogne le remboursement de la dette, l'acquisition de matériel, le démarrage du renouvellement du parc informatique, l'achat du mobilier et matériel pour le PRJ (subventionné à 80% par la CAF. Le chapitre 045 correspond aux travaux effectués sous délégation de maîtrise d'ouvrage. Exemple, la part SIA pour les travaux de requalification de la Résidence de la Dordogne. Travaux payés par la commune et récupérés financièrement auprès de la SIA

CHAPITRE	2018	2019	2020	2021	2022
10 - Immobilisations corporelles	9 776,50 €	- €			
16 - Emprunts et dettes	191 295,35 €	196 757,70 €	202 980,00 €	209 432,10 €	287 172.68 €
20 - Immobilisations incorporelles	84 485,67 €	22 886,40 €	19 627,10 €	77 949,91 €	51 731.09 €
21 - Immobilisations corporelles	567 008,13 €	37 799,65 €	135 909,85 €	452 921,54 €	116 047.93 €
23 - Travaux en cours	617 586,68 €	30 196,34 €	72 942,70 €	768 416,01 €	775 048.39 €
Dépenses par opérations		738 514,70 €	2 024 670,62 €		
040 - Opération d'ordre(transfert de section)	38 261,45 €		52 257,78 €	6 082,46 €	6 407.79 €
041 - Opération d'ordre Patrimoniale	207 447,31 €	96 149,57 €	29 573,96 €	654 619,51 €	41 470.58 €
045 - Opérations pour compte de tiers				291 090,80 €	18 543.58 €
TOTAL	1 715 861,09 €	1 122 304,36 €	2 537 962,01 €	2 169 421,53 €	1 296 422.04 €

B - Recettes d'Investissement –

Elles correspondent essentiellement à l'excédent de fonctionnement capitalisé, le virement de la section de fonctionnement, le FCTVA sur les investissements de l'année N-2, les restes à réaliser en recettes, et aussi les versements des acomptes des subventions pour les travaux de la Résidence de la Dordogne et le solde de la subvention de la DRAC pour les travaux de l'église

- Les recettes de 2018 à 2022

CHAPITRE	2018	2019	2020	2021	2022
10 - Dotation, fonds divers, réserves	424 629,07 €	768 628,01 €	851 389,36 €	1 268 362,18 €	1 437 988.59 €
13 - Subventions	251 537,11 €	202 721,43 €	278 530,27 €	454 656,34 €	258 732.11 €
16 - Emprunts- Cautions	- €	- €	- €	500 370,00 €	370.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	0.0€	0.0€
21 - Immobilisations corporelles	10 950,00 €				
040 - Opération d'ordre	413 114,73 €	112 838,62 €	78 574,29 €	99 761,78 €	98 004.33 €
041 - Opération d'ordre	207 447,31 €	96 149,57 €	29 573,96 €	654 619,51 €	41 470.58 €
045 - Opération pour compte de tiers				291 090,80 €	18 543.58 €
TOTAL	1 307 678,22 €	1 180 337,63 €	1 238 067,88 €	2 977 769,81 €	1 855 109.19 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le 5/14/2023

ID : 059-215903758-20230329-2023_CM_744-DE



- **Rétrospective des subventions obtenues depuis 2019**

DATE	INTITULE	COÛT H.T DES TRAVAUX	ORGANISME	MONTANT H.T SUBV.
2019/2020	EGLISE CLOS COUVERT	1 067 873.96	DRAC DEPARTEMENT ADVB REGION	213 575.00€ 200 000.00€ 150 000.00€ 563 575€
2019/2020	ŒUVRE EGLISE	26 274.00 €	DEPARTEMENT	11 984.00€
2022	Eglise – sécurisation des baies	17 685 €	DRAC	5 305 €
2022	EGLISE – Enduits intérieurs	12 210.13 €	Fondation du Patrimoine	12 210.13 € subv 8 000.00 Don
2019/2020	RHABILITATION APPARTEMENT 11 RUE MATON	21 917.73 €	DEPARTEMENT	10 958.50 €
2020/2021	Plateau route de SOMAIN/LILLE Panneaux Lumineux	63 953.61 €	DEPARTEMENT	44 806.51 €
2020	DETR – RUE DU PONT	449 997.00 €	ETAT CCCO	84 920.70 € 45 000.00 € 129 920.70€
2020/2021	ADVB Plan de relance	46 390.00€	DEPARTEMENT	23 195€
2020/2021	ABRIS BUS	7 376.76 €	AMENDE DE POLICE 2019 DEPARTEMENT	2 582.92€
2021/2022	Requalification de la Résidence de la DORDONNE	936 129.00€	Département ADVB Région Plan Relance ETAT - DETR	250 914.00€ 150 000.00€ 110 000.00€ 510 914.00€
2021	Panneaux de sécurité route de Somain	7 170.00 €	DEPARTEMENT	5 377.50 €
2022	Menuiserie extérieures Mairie et Salle des fêtes	38 823.00 €	ADVB	19 411.00 €
2022	Panneaux LED routes d'Orchies – Faubourg de Lille – Louis Hein - Elpret	16 800.00€	ASRDA	10 500 €
2022	Abris bus Elpret	8 872.80	Amende de police	406 €€
2022	Capteur co2 pour les écoles	2 976.00 €	Académie de Lille	2 976 €
2022	Brasserie Dufour – Mise en sécurité du Pigeonnier	29 191.05 €	DRAC	8 757 €



3. Les orientations financières 2023

✓ **Modifications comptables depuis le 1^{er} janvier 2022 se poursuivent**

Après avoir été commune pilote pour la certification des comptes publics des communes de moins de 10 000 habitants, notre commune s'est engagée dès le 1^{er} janvier 2022 dans le changement de comptabilité passant de la M14 à la M57 et, au compte financier unique. 2023 verra donc le premier CFU (compte financier unique) qui regroupe le compte-administratif et le compte de gestion. 2023 voit également le changement de responsabilité des comptables du trésor et des régisseurs qui. En effet, auparavant percepteur et régisseurs étaient responsables sur leur denier personnel en cas d'erreur. Pour être simple dans les explications, depuis ce 1^{er} janvier, le législateur a estimé que les erreurs proviennent essentiellement d'une mauvaise organisation ou d'un manque de contrôle interne. La responsabilité et les sanctions, qui peuvent être financières, reviennent in fine à l'agent responsable de l'administration et de l'organisation de la commune

✓ **Mises aux normes**

A compter de cette année, il convient de poursuivre la mise aux normes de l'ensemble du matériel informatique de la commune. Cette mise aux normes devra être achevée au 31 décembre 2024 et le changement du serveur.

✓ **La construction du Budget Primitif 2023 devrait s'établir comme suit**

- Récupération de la TVA sur les travaux 2021 = **228 733.33** (2 17 855.09€ en fonctionnement et 210 878.21€ en investissement) – Vigilance à tenir sur les travaux entretien EP et entretien fossés – ils viennent d'être pris en compte – EP pas dans le cadre des tournées mais pour les autres réparations –.
- Augmentation pour le capital du remboursement emprunt **293 988.06€** capital et diminution pour les intérêts **22 554.49**. A noter que 2023 voit la dernière annuité de l'emprunt pour le dojo
- Budget présenté équilibré en dépenses et en recettes **2 446 051.60€** pour l'investissement **4 756 543.00€** pour le fonctionnement.
- Baisse actuelle du virement en section investissement en attente de la confirmation des imputations – rappelle transfert du fonctionnement vers l'investissement possible l'inverse non
- Construction du BP avec le maintien de l'augmentation des coûts de l'énergie et du carburant subie en 2023, toutefois une légère diminution pour les coûts du gaz a été observée et appliquée dans ce BP
- Fonctionnement dépenses sur la base du réalisé 2022 + augmentations reprise ci-dessus
- Fonctionnement recette sur la base du prévisionnel 2022 – à ce jour aucune information
- Provisions faites pour entretien bâtiments – réseaux – voiries = environ 200 000€ y compris les dépenses obligatoires (marché en cours)
- De ne pas augmenter les taux d'imposition (taxe foncière essentiellement)
- Légère augmentation de la masse salariale compte-tenu de la suppression des contrats aidés, mais aussi de l'augmentation de 3,5 % à partir du 1^{er} juillet en 2022, du point d'indice de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le 5/14/23

ID : 059-215903758-20230329-2023_CM_744-DE



Section de Fonctionnement -

A - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du BP 2023 sont évaluées à **4 756 543.00€** (contre à **4 402 994.24€** au BP 2022)

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	1 231 374.00 €	794 747.39€	910 429.57€	1 046 304.00€	1 267 884.00€
012 - Charges de personnel	2 102 287.18 €	2 088 556.81€	2 063 183.06€	2 091 826.29€	2 154 420.00€
014 – Atténuations de produits		25 000.00 €	0.00€	8 132.00€	2 500.00€
65 - Charges de gestion courante	513 052.19 €	513 960.61€	524 278.00€	576 692.17€	642 250.00€
66 - Charges financières	42 995.03 €	36 600.58€	34 439.24€	29 568.45€	25 032.00€
67- Charges Spécifiques	991.37 €	2 742.69€	5 978.09€	0.00€	2 000.00€
68 – Dotations aux provisions			1 500.00€	750.00€	581.00€
023 - Virement à la section d'investissement.			703 185.00€	551 720.00€	550 000.00€
042 -Opérations d'ordre	112 838.62 €	78 574.29€	99 761.00€	98 001.33€	111 676.00€
TOTAL	4 003 538.39 €	3 540 182.37€	4 342 754.74€	4 402 994.24 €	4 756 543.00€

B – Les recettes de fonctionnement

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020	CA2021	CFU 2022	BP 2023
013 - Atténuation des charges	67 451.43 €	79 002.58€	72 417.04€	51 682.00€	45 000.00€
70 - Produits des services	231 478.44 €	178 391.74€	227 434.81€	247 800.76€	226 720.00€
73 - Impôts et taxes	2 331 610.67 €	2 338 130.00€	2 465 276.25€	29 842.00€	131 084.00€
731 – Fiscalité locale				2 408 879.85€	2 377 801.00€
74 - Dotations et participations	1 801 293.29 €	1 899 140.44€	1 809 583.17€	1 997 598.44€	1 756 758.00€
75 - Produits de gestion courante	67 004.84 €	64 645.90€	61 739.31€	111 751.24€	117 030.00€
76 – Produits Financiers	332.36 €	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€
77 - Produits Spécifiques	108 585.65 €	22 752.66€	37 714.68€	2 556.31€	0.00€
78 – Reprise sur provisions				1 000.00€	750.00
042 - Opération d'Ordre		52 257.78€	6 082.46€	6 407.79€	0.00€
002 - Excédent reporté				100 000.00€	100 000.00€
TOTAL	4 607 756.68 €	4 634 320.86€	4 680 247.72€	4 857 518.39€	4 756 543.00€

Section d'Investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 446 051.60€** et se composent de :

A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

➤ *Les restes à réaliser de l'exercice précédent –*

Ils s'élèvent pour l'exercice 2022 à **245 048€** et se décomposent comme suit :

OPERATION chapitre	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
OPNI	202	Modification du POS en PLU	11 409 €
	2051	Frais accès licence centrex	68 €
	2121	Arbres routes de Somain et jardin public	3 300 €
	2151	Piste cyclable rue Dominique - Rues Elpret et Cosseterie	87 663 €
	21848	Mobilier PRJ	1 175 €
	2185	Téléphone école du Grand Meaulnes	500 €
	Opération OPNI		
433	2031	Permis de construire - mise en lumière Eglise	2 400 €
	21611	Restauration des œuvres de l'Eglise	23 667 €
	2315	AMO mise en lumière Eglise	6 000 €
	Opération 433		
501	2031	Bicross - suivi écologique	2 088 €
505	2031	Presbytère - études de faisabilité	5 156 €
506	2315	AMO- atelier extérieur paysages	360 €
513	2315	Traversée RD957 - tOPn°4 (Travaux - AMO) Permis construire Parvis de l'Eglise	96 262 €
515	2031	Plan topographique rue des Jardins	5 000 €
TOTAL :			245 048 €

➤ Le vote du Quart – Délibération n° 52-2022-CC-CM du 21 décembre 2022

Total mandaté au 17 mars 2023

N° Compte	Libellé	Montant TTC
21848	Destructeur de papier	139.00 €
21578	Tronçonneuse - Souffleur	1 385.58 €
21848	Assises flower convertibles	1 066.32 €
2031	Plan topographique rue des jardins (Partie)	2 994.40 €
TOTAL		5 585.30 €



➤ **Les principales prévisions de dépenses l'exercice 2023 :**

- Le remboursement du capital des emprunts
- La sécurisation de la traversée de Marchiennes (pose de panneaux de signalisation lumineux)
- Lancement des travaux rue des Jardins
- Parvis de l'église et mise en lumière
- Les acquisitions de matériel : matériel de sport, défibrillateurs, sèche-mains (poursuite réduction papier et coût), plantations, auto laveuse sans fils, Pot et bac à fleurs, stores ou volets écoles
- Poursuite de la mise aux normes du parc informatique et le changement du serveur
- Les opérations d'ordre
- Achat de terrain pour les jardins familiaux
- Diversancements de maîtrises d'œuvre : Perception-PRJ, Toilettes du Grand Meaulnes, Place de Gaulle, Parking rue Jean-Jaurès, Vidéo protection, Bâtiment stade de foot,

CHAPITRE	MONTANT
001 – Solde d'exécution	0.00 €
16-emprunts et dettes	295 750.00 €
20-immobilisations incorporelles	91 953.24 €
21-immobilisations corporelles	482 405.00 €
23- Travaux en cours	1 556 924.36 €
045-Opération pour compte de tiers	0.00 €
040-opérations d'ordre(Transfert)	1 400.00 €
041-opérations d'ordre (patrimoniales)	17 619.00 €
TOTAL	2 446 051.60 €

B - Les Recettes

- **Les restes à réaliser de l'exercice précédent – QUI s'élèvent pour l'exercice 2022 à 433 734.00€€ et se décomposent comme suit :**

ARTICLE	Libellé	Délibération / Arrêté	MONTANT SUBVENTION		
			OBTENU	RECU	RAR
C/1383	DORDONNE - Aménagement - qualitatif des espaces publics - ADVB	Décision2021_CM_412	250 914 €	75 274 € (titre 673 -2022)	124 980 €
				50 660 € (titre 673 -2022)	
C/1382	DORDONNE - Aménagement - requalification de l'espace public - REGION	Décision 2020_CM_372	150 000 €	32 727 € (titre 38 -2022)	117 273 €
C/13461	DORDONNE - DETR 2022	Arrêté du 04/04/2022	111 182 €	33 354 € (titre 355 - 2022)	77 828 €
C/13486	ASRDA - panneaux led routes d'Orchies - du Faubourg de Lille - Louis Hein - d'Elpret	Arrêté du 15/12/2022	10 500 €	- €	10 500 €
C/1383	Nouvelle Mairie - Salle des fêtes - Menuiseries - ADVB	Convention du 28/06/2022	19 411,00€	- €	19 411 €
Total :					349 992 €



➤ **Les principales prévisions de recettes de l'exercice 2023 :**

- Le versement du FCTVA des travaux d'investissement réalisés N-2 (2021)
- L'affectation du résultat de fonctionnement 2022
- Le virement de la section de fonctionnement 2023
- Le versement de la TAM (Taxe d'aménagement)
- Le versement du solde des subventions en cours

CHAPITRE	MONTANT
001 – Solde d'exécution	155 468.09 €
10- dotations, fonds divers, réserves	250 000.00 €
1068 – Affectation du résultat 2021	1 010 546.51 €
13-subventions	349 992.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	750.00 €
021-virement de la section de fonctionnement	550 000.00
45- Opération pour compte de tiers	0.00€
040-opérations d'ordre	111 675.00 €
041-opérations d'ordre patrimoniales	17 619.00€
TOTAL	2 446 051.60 €

4. PERSPECTIVES DES TRAVAUX 2023 - 2027

Le tableau ci-dessous reprend idéalement les prévisions d'investissement sur les quatre années à venir. Les montants sont exprimés en T.T.C. et, sont une fourchette haute avant mise en concurrence, mais surtout avec pour les des travaux de voirie des projets intégrant l'enfouissement des réseaux, qui reste, dans chaque programme, une dépense très importante. Il faudra s'interroger au coup par coup de la possibilité de réaliser ces enfouissements. Concernant toujours les travaux de voiries, le SIDEN-SIAN nous a fait parvenir les opérations d'investissement votées pour la commune pour les années 2023 à 2027. Il est bien évident que le lancement de nos projets se fera en fonction de l'avancement des travaux du SIDEN-SIAN. Des ajustements seront obligatoirement nécessaires. Les travaux seront envisageables en fonction de la capacité financière de la commune et aussi après accord des subventions éventuelles. Mais aussi des opportunités d'obtention de subventions comme cela a été le cas pour la Résidence de la Dordonne.

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché le 5/4/2023

ID : 059-215903758-20230329-2023 - CM_744-DE



PROJETS	2023	2024	2025	2026	2027
Bicross - Zone compensation	5 000,00 €				
Eglise - Travaux mise en lumière	110 000,00 €				
Eglise - Œuvres	38 667,00 €				
Eglise - AMO Futurs travaux			10 000,00 €	10 000,00 €	
Eglise - AMO - Travaux ORGUE	10 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		
Salle Michel Bernard AMO-Travaux		10 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	
Travaux Rue des Jardins	959 000,00 €	900 000,00 €	100 000,00 €		
Parking Rue Jean Jaurès	250 000,00 €	50 000,00 €			
Cimetière	30 000,00 €	15 000,00 €			
Résidence la Dordogne					
3ème Tranche Vidéo Protection	5 000,00 €	70 000,00 €			
Traversée RD957 - PARVIS EGLISE					
Presbytère	12 000,00 €	200 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	400 000,00 €
Parking Covoiturage	20 000,00 €				
Place De Gaulle	25 400,00 €	200 000,00 €	300 000,00 €		
Projet PRJ	47 000,00 €	70 000,00 €			
Toilettes Ecole Grand Meaulnes	95 000,00 €	20 000,00 €			
Jardin Familiaux	15 000,00 €				
Entretien Bâtiments	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Bâtiment stade de foot	25 000,00 €	150 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	
Rue des Frenelles		50 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	
Rue du Clos		10 000,00 €	160 000,00 €		
Trottoirs rue de Rieulay		30 000,00 €	170 000,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €
Rue de la Presqu'île		20 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Rue Dominique		20 000,00 €	120 000,00 €		
Rue du 08 Mai			10 000,00 €	160 000,00 €	
AMO -TVX rue de l'Abbaye et colombier			20 000,00 €	400 000,00 €	600 000,00 €
AMO -TVX Brasserie Dufour			20 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	1 788 067,00 €	1 895 000,00 €	2 540 000,00 €	2 350 000,00 €	1 250 000,00 €

Vote du Conseil Municipal : Adopté à la Majorité

Pour : 24 voix - Contre : 0 - Abstention : 3 (Mmes Malfigan, Wambre, M. Oger)

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claude MERLY

